

Quartier des docks à Saint-Ouen

Plaine de France (Seine-Saint-Denis)

L'éco-quartier dans son territoire

Le site des docks de Saint-Ouen, d'une superficie de 100 hectares, soit un quart de la ville, est situé en bordure de Seine, entre Clichy-sur-Seine et la mairie de Saint-Ouen. Il est composé de très grandes emprises et comporte de grands établissements stratégiques, SYCTOM, CPCU, zone ferroviaire.



Description du projet

Le réaménagement des docks va modifier profondément le visage de Saint-Ouen. C'est pourquoi la ville s'est attachée à inscrire le projet urbain et social dans la perspective d'un développement durable et solidaire, complété et accompagné par une mise en œuvre plus large à l'échelle de la ville.

Autour de la reconstitution d'un grand parc urbain et de la transformation progressive des sites industriels, le projet propose de réinvestir la ville par un projet dense, de grande qualité urbaine mêlant richesse des usages et attention à l'environnement.

L'intensité urbaine ainsi recherchée est le corollaire d'une grande qualité des espaces publics.

Elle fait aussi partie du choix de maintenir sur site de grands équipements d'intérêt métropolitain.

Programme

Logements : 4 000 logements.

Équipements : 3 groupes scolaires, équipements de proximité, parc de 12 hectares.

Bureaux - Activités : 10 000 emplois.

Commerces : commerces de proximité + commerces spécifiques, activités diversifiées de proximité.

Équipements d'intérêt régional : parc, production chaleur et déchets.

Espaces publics : nouvelle trame urbaine incitative, aménagement de la berge.

Calendrier

■ Juin 2007 : création de la ZAC.

■ Septembre 2007 : désignation de l'aménageur SEQUANO AMENAGEMENT.

■ Mi-2009 : dossier de réalisation de la ZAC / révision du PLU.

Partenariats

- Institutionnels : création d'un groupe de travail inter-administration.
- Conventions foncières avec Établissement public foncier d'Ile-de-France, ville de Paris et RFF/SNCF, TOTAL.
- Partenariats opérationnels de projet : Union Européenne / Banque Européenne d'investissement, Conseil général, CPCU-SYCTOM.



Les enjeux pour un aménagement durable

Énergie et réduction des gaz à effet de serre :

- création d'un Pôle Énergie en diversifiant le recours aux énergies renouvelables,
- mise en place d'une stratégie de mobilité.

Eau et paysage :

- Valorisation du paysage et des continuités écologiques par les trames vertes et bleues,
- réseau de stockage des eaux et économie d'eau potable.

Innovation :

- prévision de la gestion à long terme du quartier.

Quartier à vivre :

- fluidifier les parcours résidentiels en étendant l'offre de logement, (individuel social, mixité sociale et générationnelle) et en offrant des équipements de proximité...
- favoriser la participation des habitants.



Un territoire accessible



Des formes urbaines diversifiées selon les quartiers



Un quartier mixte



www.idf.pref.gouv.fr

www.ile-de-france.equipement.gouv.fr